



## Bulletin d'inscription enfant - Adolescent pour les cours 2023 - 2024

Organisés par Sandrine Sananès  
Fondatrice de l'Atelier de Charenton

-----  
Enseignante culturelle - langage graphique  
Collaboratrice à l'École Montessori Internationale (workshop)

Prénom participant(e) : .....  
Nom participant(e) : .....  
Date de naissance : .....  
 Maternelle créative 3 à 6 ans  Enfance créative 6 à 10 ans  Adolescence créative 10 à 18 ans  
Horaire demandé : Choix No 1 : .....  
Choix No 2 : .....

Nom de la mère : ..... Nom du père : .....  
E-mail : .....  
Tél. mobile : ..... Tél. secondaire : .....  
Adresse complète : .....  
Autorisez-vous votre enfant à quitter, seul, l'Atelier de Charenton :  OUI  NON

Eléments à signaler (santé, allergie, difficultés d'adaptation ou autre) : .....  
.....  
Réduction sur les cours (non cumulable avec une autre réduction) :  
5 %  au second enfant 5 %  au troisième enfant

### REGLEMENT D'UNE INSCRIPTION

La cotisation annuelle et obligatoire à l'association :

un versement de 50 € à l'ordre de Atelier de Charenton

par chèque bancaire  en espèces  par Chèques-Vacances (frais d'enregistrement : 5 € à régler à l'inscription)

Pour la participation aux cours :

**Je choisis :**

un versement unique : je joins 1 seul chèque d'un montant de ..... **à l'ordre de Sandrine Sananès**

un versement échelonné : je joins 3 chèques d'un montant de ..... (remis pour l'encaissement au 30 septembre 2023, au 5 janvier 2024, au 5 avril 2024) **à l'ordre de Sandrine Sananès. Important: merci de dater vos chèques du jour d'émission.**

Pour un règlement par virement bancaire, nous vous envoyons notre RIB.

Avant d'inscrire votre enfant, merci de nous téléphoner au 06 12 61 39 08 ou de nous envoyer un e-mail à [latelierdecharenton@gmail.com](mailto:latelierdecharenton@gmail.com) pour connaître les disponibilités du cours souhaité. >

## Conditions d'inscription

Toute inscription implique de la part du responsable l'acceptation des présentes conditions. Les règlements à effectuer directement à la formatrice, ne seront reçus par celle-ci que, des membres de l'association justifiant être à jour de leur cotisation.

La participation financière inclut outre les cours dispensés, la fourniture du matériel d'artiste (pinceaux et couleurs aux pigments purs, feuilles de papier 50 × 65 cm), la conservation des œuvres, la blouse, l'adhésion annuelle à l'association ainsi qu'une assurance couvrant le temps de présence à l'atelier. L'inscription à l'Atelier de Charenton comprend 30 cours de peinture. Le calendrier des cours annuels est envoyé, par e-mail, aux adhérents, à la rentrée de septembre.

Les tarifs sont ceux applicables à la date d'inscription. L'Atelier de Charenton se réserve le droit de modifier ses tarifs et ses conditions à tout moment. TVA non applicable, article 293 B du CGI.

L'Atelier de Charenton est installé dans un local qui a pignon sur rue au rez-de-chaussée d'un immeuble accessible par un code. Les portes de l'Atelier ouvrent à l'heure du cours. L'Atelier est composé d'une pièce d'accueil (patères, point d'eau, toilettes, etc.) et du lieu principal dédié à la peinture.

L'éclairage reproduit la lumière du soleil. Une longue table en bois spécifique à l'Atelier offre un choix de 54 pinceaux et 18 couleurs. Nos couleurs fabriquées à partir d'ingrédients d'origine naturelle, sont garanties sans risque toxicologique et sont conformes à la norme européenne CE EN 71.

L'Atelier de Charenton dégage toute responsabilité en cas d'allergies.

L'Atelier propose la méthode du Geste de peindre® qui vise le développement de la créativité, de l'autonomie et de la confiance en soi. La méthode est amplement décrite sur le site Internet [www.latelierdecharenton.com](http://www.latelierdecharenton.com). L'Atelier permet de vivre un laps de temps dans un petit groupe composé de participants de tous âges, de toutes origines et de faire, ainsi, l'expérience de relations exemptes de compétition, de jugement et d'indiscrétion. L'Atelier est fait de règles claires et de liberté. L'enfant a été informé, par son parent, de la démarche de l'Atelier de Charenton. L'enfant nous est confié le temps du cours. Sauf exception, l'enfant de trois, quatre et cinq ans reste un maximum d'une heure. L'enfant entre dans le lieu de peinture de façon autonome, sans accompagnant. Les cours et les groupes peuvent se suivre et se croiser. Durant le cours, l'accompagnant ne peut attendre dans la pièce d'accueil ou dans les parties communes. A la fin du cours, l'accompagnant est prié de patienter dans la pièce d'accueil. Sandrine Sananès, encadre la majorité des cours. Si nécessaire, Sandrine Sananès fait intervenir un membre de son équipe, pour animer les cours. Cette personne présente un niveau de compétence suffisant pour assurer la réalisation des cours. Passé l'heure du cours, l'enfant n'est plus sous la responsabilité de Sandrine Sananès et de son équipe. Un cours est maintenu sous réserve d'un nombre de participants suffisant. En cas d'indisponibilité d'une formatrice, le cours est reporté à une date ultérieure. En cas d'impossibilité d'assurer un cours pour cas de force majeure, les cours sont reportés, autant que possible. Les cours et horaires des cours peuvent être modifiés et / ou aménagés sous une forme différente.

Les tableaux du participant sont soigneusement archivés à l'Atelier de Charenton pour la durée d'une année. Cela fait partie du travail de Sandrine Sananès et en garantit sa spécificité. Le parent peut venir consulter les tableaux, avec l'accord de son enfant, sur rendez-vous.

Les tableaux peuvent être récupérés au mois de juillet suivant l'inscription aux cours. Le parent est averti par e-mail des dates de la remise des tableaux. Les tableaux sont remis en rouleau. Tout tableau non récupéré avant le 1 septembre suivant la date de l'inscription sera donné aux archives de l'Atelier de Charenton ou pourra être détruit et aucune réclamation ne sera recevable.

Au cas où nous serions conduits à utiliser des tableaux pour faire connaître nos activités (pour événements, édition, etc.), nous nous engageons à ne pas révéler l'identité de leurs auteurs, et il est entendu qu'aucun droit ne peut nous être réclamé, par ceux-ci, ni en leur nom. Pour faire connaître nos activités, nous pouvons publier des textes, parfois illustrés, et réaliser des vidéos. Ainsi, votre signature concerne aussi ce qui suit : « Il est entendu que j'autorise L'Atelier de Charenton et Sandrine Sananès à reproduire et diffuser, libres de droits, toutes images sur lesquelles mon (mes) enfant(s) figure(nt) sur tous supports connus ou inconnus à ce jour ». En cas d'opposition, merci de nous adresser un e-mail avec accusé de réception à [contact@latelierdecharenton.com](mailto:contact@latelierdecharenton.com).

Votre inscription aux cours hebdomadaires (30 cours de septembre à juin) est un engagement à l'année. Il ne sera procédé à aucun remboursement, ce, à compter de la date d'inscription. En cas d'absence exceptionnelle, votre enfant a la possibilité de remplacer son cours à un autre horaire dans la limite des places disponibles à l'Atelier de Charenton.

A réception du présent bulletin dûment rempli et accompagné du règlement pour l'année (cotisation et cours), nous vous enverrons un e-mail, confirmant ainsi l'inscription de votre enfant à l'Atelier de Charenton.

**Signature**

**Date pour ce document**

Un exemplaire à conserver

Pour nous retourner votre dossier d'inscription

- Par voie numérique (bulletin préalablement scanné) à [latelierdecharenton@gmail.com](mailto:latelierdecharenton@gmail.com)
- Par correspondance ou dépôt (boîte aux lettres sur rue)

L'Atelier de Charenton  
33, rue Gabrielle  
94220 Charenton-le-Pont  
T. : 06 12 61 39 08